

Pouvoir d'emprunt—Loi

Une voix: Bravo!

M. Thacker: Monsieur, pouvez-vous imaginer ce qui serait arrivé ces dix dernières années si nous avions eu un gouvernement capable de faire face à la réalité? Les gouvernements devraient proposer les mesures qu'ils croient nécessaires et, en même temps, prévoir un programme d'imposition fiscale afin que les gens puissent évaluer les programmes, évaluer l'impôt à payer et décider s'ils veulent ou non de ces programmes. S'ils n'en veulent pas, ils n'auront pas à payer les impôts. Si cela s'était passé ainsi, je pense que les gens auraient quand même choisi l'assurance-maladie et le programme d'assistance publique du Canada. Mais ils auraient été disposés à les payer au fur et à mesure de leur expansion et nous aurions eu, sur quelques années, des majorations d'impôt raisonnables qui n'auraient pas été aussi lourdes et nous ne serions pas écrasés aujourd'hui par cet énorme déficit. Les gouvernements emploient des moyens sans scrupule pour prendre l'argent aux contribuables des Prairies à qui ils proposent ces programmes, mais ils ne prévoient pas d'impôt. Donc, en réalité ces gens paient pour le programme, mais sans s'en rendre compte. Il est injuste que seulement certaines personnes paient pour ces programmes.

Le gouvernement du Canada doit environ 16 milliards de son déficit à la population et aux institutions du Canada sous forme d'obligations d'épargne. Nous devons environ 18 milliards sous forme de bons du Trésor et je pense que nous devons au grand public quelque 47 milliards. Il s'agit d'argent que l'on doit aux Canadiens. Si l'on ne peut rembourser cette dette, quelle alternative le gouvernement a-t-il? Je suppose qu'il ne lui reste qu'à annuler la dette de sorte que les Canadiens, ou du moins certains d'entre eux, paieront de leur poche, et il faudra que ce soit par voie d'expropriation.

● (2140)

Quand l'OPEP a augmenté ses prix, si le gouvernement avait été franc avec les Canadiens et avait relevé ses prix de façon raisonnable, à l'instar du Japon et de l'Allemagne—dont les économies demeurent les plus fortes du monde—nous aurions pu figurer en tête de file des grandes nations. Nous n'aurions pas été un peuple de 23 millions qui, même s'il possède les ressources de la moitié d'un continent, doit néanmoins quémander auprès de la collectivité internationale quelque 450,000 barils de pétrole par jour. Il est absolument immoral que les Canadiens achètent du pétrole sur le marché international. Des pays qui en sont totalement dépourvus, comme le Japon et l'Allemagne, ont certainement la priorité. Les pays en voie de développement ont eux aussi la priorité. Nous ne devrions pas nous retrouver dans la position d'avoir à importer du pétrole. Nous devrions être en tête de file à cet égard.

Je pourrais vous entretenir fort longuement de cette question, mais je tiens à donner à d'autres députés l'occasion de prendre la parole, eux aussi, et je voudrais exhorter les députés, surtout ceux d'en face, à réfléchir très sérieusement avant de prendre des initiatives précipitées en matière d'énergie, car les idées de l'Ouest sont profondément ancrées à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: Adoptée.

M. Kempling: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

[Français]

M. Axworthy propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

[Français]

M. Corbin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Madawaska-Victoria a la parole.

M. Corbin: Monsieur le président, lorsque vous avez mis la question aux voix, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) n'était pas dans cette Chambre et les députés du gouvernement ont adopté la motion que vous avez proposée. Je ne vois pas maintenant comment on peut donner la parole au député de Winnipeg-Nord qui n'était même pas à la Chambre lorsque la question fut mise aux voix.